Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250319-20250319-5_DEL-DE
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 19 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 13 mars 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 34
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.
Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Sandra LEMARCHAND a donné pouvoir à Guillaume DUJARDIN, Michel LE MAZIER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.
Étaient absents excusés : Marie-Josèphe LESENECHAL, François REPEL.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Véronique BOUÉ, David PICCAND, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250319-20250319-5_DEL-DE
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

DELIBERATION 20250319-5 : CULT_LANCEMENT DES APPELS A PROJETS 2025

Dans le cadre des compétences confiées à la communauté de communes de PBI, en faveur d'une politique d'ouverture artistique et culturelle à l'échelle du territoire, PBI lance un appel à projets « Culture et Patrimoine ».

Depuis 2018, cet appel à projets s'adresse à toutes les associations culturelles et artistiques ayant leur siège social sur Pré-Bocage Intercom et ne bénéficiant pas, à ce jour, d'aide financière due à la reconnaissance d'intérêt communautaire, de Pré-Bocage Intercom.

A travers son appel à projets (AAP), PBI souhaite, entre autres, soutenir, renforcer et valoriser la création, et la sensibilisation artistiques et culturelles sur le territoire. Une enveloppe de 5 000 € est fléchée sur cet AAP.

La somme maximale versée à une association sera de 2 000 €, représentant 80% du budget maximum.

Pour l'appel à projets 2025-2026, la thématique retenue est : « L'art de résister ». Seuls les projets s'inscrivant dans cette thématique pourront être soutenus.

Objectifs / Critères selon la thématique :

- Valoriser des œuvres, des monuments, des savoir-faire ou des sites (artistiques, culturels, patrimoniaux, scientifiques, historiques, naturels, architecturales, sociales...) de PBI en lien et/ou s'appuyant sur cette thématique
- Favoriser l'ouverture culturelle et le parcours artistique en lien avec la thématique
- Stimuler la curiosité
- En complément de la rencontre avec l'œuvre, le projet facilitera la compréhension et la sensibilisation du public à cette thématique
- Inciter à la fréquentation de(s) lieu(x) du territoire PBI
- Offrir une expérience divertissante et instructive
- Déclinaison concrète du projet sur un ou plusieurs lieux du territoire
- Adaptabilité du projet suivant le public (scolaire, familial...)

Sélection des candidats :

- Validation du lancement de l'appel à projet « culture et patrimoine 2025 » :
  Conseil Communautaire du 19 mars 2025.
- Dépôt des dossiers : au plus tard le 5 septembre 2025.
- Sélection des projets retenus : Commission Culture du 10 septembre 2025.
- Validation des projets : Conseil Communautaire du 24 septembre 2025.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** la relance de l'appel à projets
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

PRE-BOCAGE INTERCOM

Le Président,
Gérard LEGUAY